

SCCR/47/4

Original : anglais

date : 1er octobre 2025

**Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes**

**Quarante-septième session**

**Genève, 1er – 5 décembre 2025**

PROPOSITION CONCERNANT UNE ÉTUDE SUR LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES DU SECTEUR AUDIOVISUEL ET LES MÉCANISMES DE RÉMUNÉRATION POUR L’EXPLOITATION DE LEURS INTERPRÉTATIONS

*établie par le Groupe Africain*

Le Groupe Africain souhaite proposer à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) de lancer une campagne de sensibilisation en faisant établir une étude sur la situation des artistes interprètes et exécutants du secteur audiovisuel. Cette étude offrirait une vue d’ensemble des cadres juridiques et économiques régissant les droits de ces interprètes dans le monde, en accordant une attention particulière à la manière dont ils impactent sur la rémunération que les interprètes perçoivent pour l’exploitation de leurs prestations audiovisuelles.

Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays, en particulier en Europe, en Amérique latine et dans certaines régions d’Afrique, ont entrepris des réformes législatives visant à améliorer la situation économique des interprètes. Ces réformes ont souvent porté sur la gestion collective et d’autres mécanismes conçus pour garantir que les interprètes bénéficient des modes d’exploitation de plus en plus diversifiés et mondialisés des œuvres audiovisuelles, en particulier sur les plateformes numériques et à la demande. Une analyse systématique de ces évolutions, parallèlement aux modèles en vigueur dans d’autres régions, permettrait de mieux comprendre les pratiques efficaces.

L’étude offrirait également l’occasion d’évaluer l’impact du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. En comparant la manière dont différentes juridictions ont mis en œuvre ce Traité. Il serait possible d’examiner comment ses dispositions se sont traduites en droits et en rémunérations concrets pour les artistes interprètes et exécutants, et d’identifier les défis et les meilleures pratiques dans son application. En outre, l’étude pourrait examiner l’interaction entre la législation nationale et les pratiques contractuelles, afin de déterminer comment chacune contribue à la participation économique de ces artistes.

Les artistes interprètes et exécutants - y compris les acteurs, les artistes de doublage, les danseurs et les musiciens interprétant la bande sonore composée pour l’œuvre audiovisuelle - sont essentiels à la création et à la réception publique des œuvres audiovisuelles. Leur position juridique et économique varie toutefois considérablement d’un pays à l’autre. Dans certains territoires, les artistes interprètes et exécutants sont reconnus principalement par le biais d’accords contractuels, tandis que dans d’autres, ils bénéficient d’un droit à rémunération légale. A mesure que le volume de la production audiovisuelle augmente et compte tenu de la nécessité pour les producteurs de consolider tous les droits exclusifs sur les œuvres, il est important d’examiner les mécanismes garantissant à ces artistes une rémunération équitable et appropriée. L’étude devrait donc évaluer les différentes manières dont les pays assurent la participation économique des artistes interprètes et exécutants à l’exploitation de leurs prestations audiovisuelles, en particulier dans l’environnement numérique.

L’étude devrait également examiner comment les différents systèmes juridiques combinent droits exclusifs, droits à rémunération légale, gestion collective et négociation collective pour parvenir à une rémunération équitable des artistes interprètes et exécutants du secteur audiovisuel. Ces mécanismes varient largement en structure et en efficacité. Comprendre leur fonctionnement dans différents marchés fournira des éclairages précieux sur la manière dont les cadres juridiques peuvent évoluer afin de garantir que ces interprètes bénéficient de la valeur économique générée par l’exploitation des œuvres audiovisuelles sur de multiples plateformes.

En répertoriant les régimes juridiques et les pratiques de rémunération applicables aux artistes-interprètes et exécutants du secteur audiovisuel à l’échelle mondiale, l’étude fournirait aux décideurs nationaux les informations comparatives nécessaires pour renforcer la position économique de ces artistes et s’assurer qu’ils soient adéquatement récompensés pour leurs contributions créatives.

Nous sommes convaincus que les membres du Comité et les observateurs bénéficieraient d’un échange de connaissances et d’expériences sur ce sujet, qui revêt une importance cruciale pour la communauté mondiale des artistes-interprètes et exécutants du secteur audiovisuel.

[Fin du document]